

<p><b>En exercice :</b> 29</p> <p><b>Présents :</b> 21</p> <p><b>Procurations :</b> 7</p> <p><b>Votants :</b> 28</p> <p><b>Date de convocation :</b> 31/10/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.</p> <p><u>Membres présents :</u> M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme CHAUVIN Véronique, Mme CLEMENT-DEROYAND Katia, Mme COLLIN Armelle, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noelle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. FOURRÉ Johnny, Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud, Mme GUÉRIN Monique, Mme LEGENDRE Céline, M. ROBIDEL Sébastien Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, , Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.</p> <p><u>Absents :</u> Mme BOUVIER Myléna, M. DECHANCÉ Éric (pouvoir à Mme Denot), M. DELAMARCHE Vincent (pouvoir à Mme Fauconnier), M. GROMELLON Jacques (pouvoir à M Belloir), M. MOUBECHÉ Damien (pouvoir à Mme Clément-Deroyand), M. PAYEN Jérôme (pouvoir à Mme Desgranges), M. RUAUX Christophe (pouvoir à M. Royer), M. ROBERT Daniel (pouvoir à Mme Delépine),</p> <p>Secrétaire de séance : M ROYER Philippe</p>
---	---

2023/54

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

M. le Maire expose que la création du Pôle d'Echanges Multimodal est la résultante, pour partie, de l'étude urbaine pré opérationnelle menée sur le secteur de la gare qui a défini les axes suivants :

- Axe 1 : Développer un carrefour des mobilités, incluant les modes de déplacement actifs, les modes à assistance électrique, le train, etc., ainsi qu'un lieu d'information touristique et de promotion du territoire.
- Axe 2 : Utiliser le quartier de la gare comme un vecteur de changement d'image pour l'ensemble du territoire et pour la ville, en tenant compte des politiques actuelles en matière d'environnement, d'architecture et de paysage.
- Axe 3 : Renforcer la dynamique de l'habitat grâce à une stratégie foncière axée sur le respect du principe de Zéro Artificialisation Nette.

Le projet vise à répondre aux axes 1 et 2 dans une projection à court/moyen terme, et, a pour objectifs de :

- Pérenniser et améliorer la pratique intermodale sur le territoire en favorisant les transports en commun (train, bus, covoiturage, ...) mais également la pratique des mobilités douces au sein du cœur de bourg et sur le reste du territoire (Mont-Saint-Michel, Saint-James, Avranches, Pleine-Fougères, Dol-de-Bretagne, etc.).

Il répond au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Normandie (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire-SRADDET) qui vise à promouvoir un tourisme durable sur le littoral notamment en améliorant leur accessibilité et en promouvant les zones touristiques d'exception reconnues comme la baie du Mont Saint Michel en prenant en compte les mobilités résidentielles et touristiques afin de gérer l'attractivité littorale et rétro littorale. Le projet de PEM répond également à l'objectif 43 du SRADDET : créer les conditions d'une intermodalité efficace. Le projet satisfait également aux stratégies de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Mt St Michel et de l'EPIC Tourisme : mieux répondre à l'accueil des flux touristiques et répondre aux enjeux de pratique intermodale.

- Soutenir une attractivité résidentielle en tant que commune de centralité secondaire au sein de l'armature territoriale. Le projet répond aux enjeux identifiés par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de la Baie du Mont Saint Michel et contribue à la stratégie de développement de la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel qui reconnaît Pontorson comme centralité secondaire du territoire. La commune aspire à préserver et renforcer sa position. Le projet est inscrit au contrat de territoire conclu entre la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie et la Région Normandie ainsi que dans l'Opération Revitalisation de territoire portée par l'EPCI.

- Soutenir l'ensemble de l'appareil commercial en cœur de bourg (friches, diversité...);

- Limiter l'étalement urbain dans une logique vertueuse en matière de valorisation de l'enveloppe urbaine existante dans le cadre du respect du Zéro Artificialisation Nette;

- Valoriser une friche en plein cœur du bourg en lien avec le programme Petites Villes de Demain.

Le projet de pôle d'échanges multimodal à la gare de Pontorson est inscrit dans la fiche action n° 1.19 du Contrat de Territoire avec la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie 2019-2022- prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Par convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie et la Commune de Pontorson, du 25 juillet 2023, la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Création d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Pontorson » est assurée par la Commune de Pontorson

#### Principales actions :

Au Sud de la gare, une ancienne friche SNCF est aménagée pour accueillir

- 5 quais de bus avec des abris voyageurs,
- 92 places de stationnement dont 4 PMR et 8 places recharge électrique (4 bornes projetées- hors demande FEDER) + 5/6 places pour deux roues motorisés),
- 2 places de stationnement pour des cars,
- des arceaux vélos,
- signalétique et information voyageurs des transports routiers,
- deux toilettes autonettoyantes gratuites et accessibles à tous (dont 1 PMR)

Au nord, le parvis de la gare est requalifié :

- traitement paysager qualitatif,
- pacification des espaces piétons et vélos
- 2 relais d'informations services de type totems
- Dépose minute et taxis (6 dépose/reprise VL + 1 PMR/livraisons + 3 Taxis)

*Monsieur le Maire ajoute que les dossiers de demandes de subvention FEDER sont complexes à monter et à suivre, que la Commune bénéficie de l'appui de Benjamin le Pissart pour ce dossier. La première analyse du dossier par les services de la Région est favorable. Ce projet reçoit toujours un bon accueil des différents services, des résultats positifs sont attendus au-delà du territoire communal. M. le Maire informe également le conseil d'un accord verbal entre le propriétaire de Distri center et l'EPF Normandie. Mme Schvan rappelle que la Commune a acheté le terrain SNCF très cher. M. Le Maire répond que lui, comme M. Denot et M. Bichon ont tout tenté pour faire baisser le prix.*

Vu le schéma régional d'aménagement, de développement durable du territoire de la Région Normandie qui vise notamment à promouvoir un tourisme durable sur le littoral et à créer les conditions d'une intermodalité efficace (objectif 43)

Vu la fiche n°1.19 du contrat de territoire 2019-2023 conclu entre la Région Normandie et la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie

Vu la convention de partenariat conclue entre la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie et la Commune de Pontorson

Vu le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal,

Vu le plan de financement

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve l'opération et son plan de financement prévisionnel,

00141600 Création d'un pôle d'échange multimodal à Pontorson							
Dépenses					Ressources		
Poste de dépense		Commentaires		Montant (€) HT	Source	Montant (€)	Taux (%)
Etudes Prestations intellectuelles	Etudes inhérentes à la phase AVP	Type d'études étude amiante et HAP, étude géotechnique, inspection télévisée (pour le réseau d'eau pluviale)	24 970.00 €	199 058.03 €	Région	900 000.00 €	25.50%
	Coordinateur SPS		4 000.00 €		Etat fonds Friche	651 327.00 €	18%
	Etudes de Maîtrise d'œuvre (phase AVP et suivantes)	Montant du marché global: 199 813.03 € (dont 29 725 € d'études préalables)	170 088.03 €		Etat AAP TCSP et FEM	210 300.00 €	5.95%
Travaux	Travaux préliminaires	Préparation du chantier, terrassements généraux	237 715.00 €	2 461 554.50 €	FEDER	1 058 772.76 €	30.00%
	Travaux de voirie, aménagement de cheminements	(piétons, cyclables, zone partagée)	889 800.00 €				
	Travaux d'aménagement divers (voirie, stationnement, autres...)		463 804.00 €				
	Accessibilité, jalonnement voirie, info signalétique		87 670.00 €				
	Travaux réseaux divers		231 294.50 €				
	Aménagements paysagers		439 831.40 €				
	Eclairage		107 279.60 €				
	Plans de récolement et dossier des ouvrages exécutés		4 500.00 €				
Matériel Equipement	Mobilier Urbain		423 670.00 €	483 670.00 €	Commune de Pontorson	709 142.77 €	28.69%
	Toilettes PEM Sud (PMR et non PMR)		60 000.00 €				
Acquisitions Immobilières	Terrain SNCF		384 900.00 €	384 900.00 €			
<b>TOTAL</b>				<b>3 529 242.53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 529 242.53 €</b>	<b>100.00%</b>
<b>Plafond Aide FEDER</b>				<b>1 058 772.76 €</b>			

- autorise M. le Maire à solliciter la subvention FEDER correspondante soit 1 058 772.76 €
- s'engage à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet,
- habilite le Maire à signer la convention financière à intervenir et ses éventuels avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

2023/55	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF
---------	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

Considérant que la SNCF souhaite conserver une bande de terrain de 7 m de large au sud des voies

Considérant que la Commune a proposé de planter de graminées cet espace afin d'éviter qu'une friche subsiste au cœur du pôle d'échanges multimodal

Considérant que la SNCF propose une convention d'occupation pour cet espace d'une superficie d'environ 1810 m<sup>2</sup> pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Considérant que la Commune devra mettre en place une clôture en limite de quai et pourra réaliser un aménagement léger d'espace vert

Considérant que la Commune devra s'acquitter d'une redevance annuelle de 110 € HT, s'acquitter de 1000 € de frais de dossier et de 30 € de caution

*Mme Guérin regrette que la Commune doive louer et entretenir un terrain qui reste propriété de la SNCF. A la demande de Mme Schvan, M. le Maire localise précisément la superficie concernée qui n'intègre pas la pointe Est.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- ✓ De valider les modalités de la convention
- ✓ D'autoriser M. le Maire, ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à son exécution

2023/56	AMENAGEMENT DE LA MAIRIE POUR ACCUEILLIR L'ESPACE FRANCE SERVICE : DEMANDE DE DETR DSIL
---------	--

Vu le projet d'aménagement

Vu le résultat de la consultation des entreprises

Vu le plan de financement

Dépenses				Ressources	
Designation	Montant HT	Eligible CPS	Eligible DETR/DSIL	Sources	Montant
<b>ETUDES</b>					
Maitrise d'œuvre	15 500.00	5 735.00	15 500.00	ETAT: DETR/DSIL	93 127.77
Contrôle technique	4 635.00	2 865.00	4 635.00	conseil départemental	
Coordonnateur SPS	1 840.00	1 840.00	1 840.00	contrat de pole de service	68 259.00
Diagnostic amiante plomb	860.00	0.00	860.00	Autofinancement	59 782.42
Frais insertion	600.00	0.00	0.00		
	23435	10 440.00	22 835.00		
<b>Travaux</b>					
Lot 1 démolitions	17 770.00	17 770.00	17 770.00		
Lot 2 Menuiseries extérieures	26 931.78	26 931.78	26 931.78		
Lot 3 Platerie cloisons plafonds	79 924.70	79 924.70	79 924.70		
Lot 4 Electricité	15 679.31	15 679.31	15 679.31		
Lot 5 chauffage	8 777.80	8 777.80	8 777.80		
Lot 6 sols souples	7 956.39	7 956.39	7 956.39		
Lot 7 peinture	6 380.56	6 380.56	6 380.56		
	163 420.55	163 420.55	163 420.55		
Equipement	20 000.00	0.00	0.00		
Aléa/révision	14 313.64	13 532.44	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>221 169.19</b>	<b>187 392.99</b>	<b>186 255.55</b>		<b>221 169.19</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

*Monsieur le Maire ajoute que les réponses des entreprises se situent dans l'estimatif du maitre d'œuvre et que le projet et le plan de financement ont été présentés au sous-préfet lors de sa visite.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ Adopte l'opération
- ✓ Approuve le plan de financement présenté ci-dessus, et arrête les modalités de financement
- ✓ S'engage à réaliser les travaux,

- ✓ Sollicite une subvention auprès des services de l'Etat afin de réaliser les travaux nécessaires pour accueillir l'espace France services dans les locaux de la mairie

2023/57	AMENAGEMENT DE LA MAIRIE POUR ACCUEILLIR L'ESPACE FRANCE SERVICE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE POLE SE SERVICES CONCLU AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE
---------	---

Vu le contrat de pole de service conclu entre le Département de la Manche et la Commune de Pontorson

Vu le projet d'aménagement

Vu le résultat de la consultation des entreprises

Vu le plan de financement présenté ci-après

Dépenses				Ressources	
Designation	Montant HT	Eligible CPS	Eligible DETR/DSIL	Sources	Montant
<b>ETUDES</b>					
Maitrise d'œuvre	15 500.00	5 735.00	15 500.00	ETAT: DETR/DSIL	93 127.77
Contrôle technique	4 635.00	2 865.00	4 635.00	conseil départemental	
Coordonnateur SPS	1 840.00	1 840.00	1 840.00	contrat de pole de service	68 259.00
Diagnostic amiante plomb	860.00	0.00	860.00	Autofinancement	59 782.42
Frais insertion	600.00	0.00	0.00		
	23435	10 440.00	22 835.00		
<b>Travaux</b>					
Lot 1 démolitions	17 770.00	17 770.00	17 770.00		
Lot 2 Menuiseries extérieures	26 931.78	26 931.78	26 931.78		
Lot 3 Platerie cloisons plafonds	79 924.70	79 924.70	79 924.70		
Lot 4 Electricité	15 679.31	15 679.31	15 679.31		
Lot 5 chauffage	8 777.80	8 777.80	8 777.80		
Lot 6 sols souples	7 956.39	7 956.39	7 956.39		
Lot 7 peinture	6 380.56	6 380.56	6 380.56		
	163 420.55	163 420.55	163 420.55		
Equipement	20 000.00	0.00	0.00		
Aléa/révision	14 313.64	13 532.44	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>221 169.19</b>	<b>187 392.99</b>	<b>186 255.55</b>		<b>221 169.19</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

*M. Denot rappelle les différents types de subvention du conseil départemental*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement de l'opération
- ✓ S'engage à réaliser les travaux,
- ✓ Sollicite une subvention auprès du Département de la Manche afin de réaliser les travaux nécessaires pour accueillir l'espace France services dans les locaux de la mairie

2023/58	CHANGEMENT DES FENETRES DE L'EGLISE DE VESSEY – PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VESSEY
---------	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

Mme Trincot, présidente de l'association de sauvegarde du patrimoine de Vessey ne prend pas part au vote

Vu le cout des travaux de remplacement des fenêtres de l'église de Vessey qui s'élève à 10 105.16 € HT

Vu l'engagement de l'association de sauvegarde du patrimoine de Vessey de participer à cette opération

*Mme Trincot, présidente de l'association de sauvegarde du patrimoine de Vessey ne participe pas au vote.*

*Monsieur le Maire salue l'activité de l'association qui lui permet de recueillir des fonds et de contribuer à l'entretien du patrimoine de Vessey*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le versement par l'association de sauvegarde du patrimoine de Vessey de la somme de 7 578.87 €

2023/59	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 3
---------	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 octobre 2023

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget principal afin d'une part d'acquérir une structure préfabriquée pour le stade de Boucey et d'autre part de désamianter intégralement l'immeuble communal sis cours de la victoire et de remplacer des chevrons de la charpente de ce bâtiment

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le budget principal de la façon suivante :

*Compte 2313 opération 19004 (construction des ateliers municipaux) – 30 000 €*

*Compte 2313 opération 220001 (travaux maison Potard) : + 6 000 €*

*Compte 2188 : +24 000 €*

2023/60	LOTISSEMENTS DE PHILIPOTTE PRIX DE REVIENT- PRIX DE VENTE DES PARCELLES
---------	---

Vu le cout du projet

Vu les permis d'aménager PA 050 410 22 J 0001 et PA 05041022 J 0002

Vu la consultation du service des domaines

Considérant que la superficie commercialisable des parcelles est de 15 773 m<sup>2</sup>

Considérant que le cout de revient de la réalisation des lotissements communaux de Philipotte est estimé 1 059 574.62 € HT soit 67.18 € HT/m<sup>2</sup> commercialisable

Considérant que l'objectif de la collectivité est d'équilibrer l'opération

Considérant que la commission des finances lors de sa réunion du 23 octobre dernier a proposé deux hypothèses afin de fixer le prix :

- Hypothèse 1 : fixer un prix de vente au m<sup>2</sup> correspondant au cout de revient au m<sup>2</sup> commercialisable

- Hypothèse 2 : soit fixer un prix de vente par parcelle composé d'une part fixe (5 000 € proposé en commission) et d'une part variable proportionnelle à la superficie de chaque parcelle

Monsieur le Maire rappelle les débats de la commission qui ont conduit à présenter les deux hypothèses ci-dessus et ajoute que la commission a également proposé d'élaborer un cahier des charges pour accorder une subvention à certains acquéreurs dans l'objectif de maintenir les effectifs dans les établissements scolaires de Pontorson. M. Georges constate que la solution deux permet de diminuer le prix des plus grands terrains dont le montant est élevé mais qu'il y a peu de grands terrains. Mme Delépine admet qu'il n'y a pas une grande différence de prix entre les deux hypothèses mais que l'hypothèse 2 donne l'impression que plus on achète grand moins c'est cher, cela ne paraît pas équitable. M. Fourré estime que l'hypothèse deux est plus judicieuse car il faut rester concurrentiels par rapport aux autres lotisseurs. Mme Delépine rappelle la volonté de donner une aide à certaines familles. M. le Maire rappelle que les personnes qui se sont déclarées intéressées pour acquérir un terrain sont en attente d'un tarif. Mme Schvan demande s'il y a beaucoup de famille avec enfants parmi les personnes intéressées. M. le Maire répond que la Commune n'a pas d'information sur la composition des foyers. Les conseillers souhaitent que ces terrains soient réservés à la résidence principale. Mme Roger Théault indique que les ménages ont souvent des difficultés pour emprunter même si la situation s'améliore un peu. Mme Chauvin confirme qu'un apport personnel est nécessaire. Mme Delépine note que les tarifs proposés sont généralement supérieurs à ceux d'autres Communes. M Fourré pense que cela revient à peu près au même qu'à Saint James, leur cout a augmenté et le terrain sur lequel est réalisé le lotissement était déjà amorti. M. Bichon pense que diminuer le prix des grands terrains permet à des familles avec enfants de les acquérir plus facilement. Mme Schvan indique que les demandes de logement social concernent souvent des familles mono-parentales avec enfants ou des personnes qui n'ont plus d'enfants à charge. M. Bichon précise qu'il est interdit de regrouper des lots mais que deux logements peuvent être construits sur une même parcelle. M. Georges souhaiterait qu'il n'y ait pas trop de contraintes dans le cahier des charges pour les investisseurs. M. Denot souhaite que la Commune se donne les moyens d'attirer les jeunes actifs et cite l'exemple de Saint Quentin sur l'Homme. M. Bichon pense que l'hypothèse 2 peut attirer davantage des investisseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité ( 20 pour, 7 contre, 1 abstention) décide de :

- Fixer le prix de vente des parcelles des lotissements de Philipotte conformément aux modalités de l'hypothese 2

Soit

LOTISSEMENT PHILIPOTTE CENTRE	
Numéro du lot	Prix en € TTC
Lot 1	32 393
Lot 2	32 393
Lot 3	33 608
Lot 4	33 608
Lot 5	32 393
Lot 6	43 598
Lot 7	41 843
Lot 8	39 683
Lot 9	44 273
Lot 10	35 768
Lot 11	61 890
Lot 12	41 843
Lot 13	47 648

LOTISSEMENT PHILIPOTTE CENTRE	
Numéro du lot	Prix en € TTC
lot 1	61 283
lot2	46 433
lot 3	42 855
lot 4	41 978
lot 5	44 408
lot 6	46 500
lot 7	46 905
lot 8	46 163
lot 9	44 205

Lot 14	57 503
Lot 15	48 390
Lot 16	51 293
Lot 17	36 443
Lot 18	39 075
Lot 19	32 933
Lot 20	31 380

- De fixer à 800 € la caution demandée aux acquéreurs pour dégradation de voirie
- De fixer à 3 ans à compter de la vente le délai maximal dans lequel les acquéreurs devront réaliser leur construction

M. le Maire précise que les modalités permettant à certains acquéreurs de bénéficier d'une aide financière seront débattues en commission pour être présentées lors de la prochaine réunion de conseil municipal

*Un groupe de réflexion pour réfléchir aux aides et déterminer des critères de choix des futures candidatures est constitué de M. le Maire, Mme Delépine, Mme Dobetzky, M. Fourré, Mme Roger-Théault, Mme Trincot, M. Royer, Mme Guérin, Mme Legendre, Mme Clément Deroyand*

2023/61	CREATION CHAMBRE FUNERAIRE – 4 RUE DE RENNES : AVIS DU CONSEIL
---------	--

Vu l'article R. 2223-74 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *La création ou l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le préfet... Le préfet consulte le conseil municipal, qui se prononce dans un délai de deux mois, et recueille l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. La décision intervient dans le délai de quatre mois suivant le dépôt de la demande... L'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique. Dans les mêmes cas, le préfet peut, après mise en demeure, ordonner la fermeture provisoire ou définitive de la chambre funéraire. Le maire de la commune concernée est informé.* »

Vu le courrier de M. le Préfet de la Manche en date du 27 octobre 2023 demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal,

Vu le dossier présenté par la SCI la Tanerie,

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité pour le demandeur de veiller un traitement qualitatif de la limite public privé, d'aménager ces espaces de façon à éviter les conflits d'usage en particulier avec le groupe scolaire situé rue Claude Monet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet de création de chambre funéraire 4 rue de Rennes présenté par la SCI la Tanerie

André-Jean BELLOIR  
Maire de PONTORSON

Philippe ROYER  
Secrétaire de séance


